



**RÉPUBLIQUE DE MAURICE**

**MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, DE L'INTÉGRATION RÉGIONALE  
ET DU COMMERCE INTERNATIONAL**

**No. 11/2023 (18570/46/142V25)**

Le Ministère des affaires étrangères, de l'intégration régionale et du commerce international de la République de Maurice présente ses compliments au Secrétariat de la Commission des Thons de l'Océan Indien (CTOI) et a l'honneur de se référer à la tenue de la 26<sup>ème</sup> Session du Comité Scientifique de la CTOI, du 4 au 8 décembre 2023, à Mumbai en Inde.

Le Ministère a l'honneur de transmettre un exemplaire de deux déclarations soumises par la République de Maurice au point 6 de l'ordre du jour. Le Ministère vous serait reconnaissant de bien vouloir joindre les déclarations, ci-jointes, de Maurice en annexe du rapport de la réunion et de les publier sur le site web de la CTOI.

Le Ministère des Affaires étrangères, de l'intégration régionale et du commerce international de la République de Maurice saisit cette opportunité pour renouveler au Secrétariat de la Commission des Thons de l'Océan Indien l'assurance de sa parfaite considération.

**Port Louis, 30 novembre 2023**

**Secrétariat  
Commission des Thons de l'Océan Indien.  
P.O. Box 1011 Victoria  
Mahé  
Seychelles**

**26<sup>ème</sup> Session du Comité Scientifique de la CTOI**  
**4-8 décembre 2023, Mumbai, Inde**

**Point 6 de l'ordre du jour : Rapports nationaux des CPC**

**Déclaration de la République de Maurice**

**Rapport national soumis par le Royaume-Uni**

La République de Maurice ne réitérera pas sa position sur les questions soulevées dans le Rapport national soumis par le Royaume-Uni étant donné que sa position est bien connue de ce Comité.

La République de Maurice souhaiterait saisir cette opportunité pour informer ce Comité que la République de Maurice et le Royaume-Uni ont actuellement engagé des négociations sur l'exercice de la souveraineté sur l'archipel des Chagos.

Toutefois, la République de Maurice souhaiterait souligner que sa position concernant la prétendue adhésion du Royaume-Uni à la Commission des Thons de l'Océan Indien en qualité d'État côtier et les questions soulevées dans le Rapport national du Royaume-Uni demeure inchangée.

La République de Maurice demande à ce que cette déclaration soit jointe en annexe du rapport de cette réunion.

**26<sup>ème</sup> Session du Comité Scientifique de la CTOI**  
**4-8 décembre 2023, Mumbai, Inde**

**Point 6 de l'ordre du jour : Rapports nationaux des CPC**

**Déclaration de la République de Maurice**

**Rapport national soumis par la France**

La République de Maurice souhaiterait souligner que l'île de Tromelin n'est pas un territoire français, comme revendiqué par la France dans son Rapport national.

La République de Maurice réaffirme que l'île de Tromelin fait partie intégrante de son territoire et rejette la revendication de souveraineté de la France sur cette île ainsi que la revendication de la France de tout droit de souveraineté ou de juridiction sur la Zone Économique Exclusive adjacente à cette île.

En outre, la République de Maurice ne reconnaît pas la validité de l'inclusion de l'île de Tromelin dans les Terres australes et antarctiques françaises (TAAF) ou les Iles Éparses.

La République de Maurice réaffirme qu'elle exerce la souveraineté pleine et entière sur l'île de Tromelin, y compris sur ses zones maritimes.

La République de Maurice demande à ce que cette déclaration soit jointe en annexe du rapport de cette réunion.